

conservatoire
à rayonnement intercommunal
MAURICE ANDRÉ
musique danse théâtre

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

musique • danse • théâtre

2025-2026

SOMMAIRE

Présentation du Conservatoire	p.1
Disciplines et spécialités enseignées	p.3
I – Les parcours musique	
* Schéma général d'organisation des études instrumentales	p.5
* Cursus instrumental	p.6
* Filière voix	p.8
* Cursus adultes	p.10
II – Les parcours danse	
* Schéma général d'organisation des études chorégraphiques	p.11
* Cursus chorégraphique	p.12
III – Les parcours théâtre	
* Schéma général d'organisation des études théâtrales	p.15
* Cursus théâtral	p.16
IV – L'évaluation	
* Contrôle continu et résultats attribués	p.19
* Contenu des examens musique	p.20
* Contenu des examens danse	p.21
* Contenu des examens théâtre	p.22
V – Dispositifs spécifiques	
* Parcours transversal	p.23
* Parcours personnalisé	p.23
* Parcours adapté	p.23
* Classes à Horaires Aménagés instrumentales et vocales	p.24
* Soutien et accompagnement à la pratique amateur	p.24
VI – Vie artistique du conservatoire	
* Auditions - Concerts – Spectacles	p.25
* École du spectateur	p.25

PRÉSENTATION DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Maurice André d'Alès Agglomération s'articule autour de trois spécialités d'enseignement artistique : musique, danse et théâtre.

Son rôle, ses missions et son organisation pédagogique s'inscrivent dans le cadre de plusieurs textes de références :

- Les schémas nationaux d'orientation pédagogique (musique, danse, art dramatique) de 2023
- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé de danse, musique et théâtre de 2001
- Les critères de classement, parus eux aussi en 2023
- Les textes régissant les diplômes pouvant être délivrés par les CRD et CRR
- Le Schéma départemental des enseignements artistiques du Gard

Le CRI Maurice André a pour mission principale de dispenser un enseignement spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre, conduisant à une pratique amateur autonome. Il a aussi pour mission de permettre l'accès à un enseignement supérieur aux élèves qui en manifestent le souhait et en montrent les capacités.

Il participe également à la mise en œuvre de l'Éducation Artistique et Culturelle sur tout le territoire de l'agglomération.

Le projet de l'élève est de ce fait au cœur des dispositifs pédagogiques employés, depuis leur conception et leur diversification jusqu'à leur mise en œuvre. L'enseignement, en musique, danse et théâtre est centré sur l'acquisition des langages artistiques et des techniques propres à chaque spécialité, ainsi que d'une culture artistique.

Il nécessite un investissement personnel régulier.

Il doit également prendre en compte l'accompagnement de l'élève vers une autonomie de travail et de projet, valoriser sa créativité, favoriser son épanouissement et l'aider à poursuivre sa pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale à la sortie du conservatoire.



L'ÉLÈVE ACTEUR

La pratique d'un art nécessite de la régularité et de l'exigence. L'élève doit acquérir progressivement une autonomie et une capacité à s'auto-évaluer. C'est dans ce but que l'on donnera à l'apprenti artiste les moyens de s'approprier les savoir-faire transmis et de constituer sa propre expression.

L'élève-acteur de son parcours ; l'élève-acteur de sa progression ; l'élève-acteur de la construction de son sens critique.

L'engagement au Conservatoire implique donc de l'assiduité et la participation aux manifestations qui sont partie intégrante de la formation.

DISCIPLINES ET SPÉCIALITÉS

MUSIQUE

Bois

Flûte traversière et flûte irlandaise
Flûte à bec
Hautbois et hautbois baroque (à partir de 8 ans)
Clarinette et clarinette basse
Saxophone

Claviers

Accordéon
Piano
Piano Jazz
Synthétiseur

Guitare

Guitare Classique
Guitare Électrique (à partir de 11 ans)
Guitare Folk
Basse (à partir de 11 ans)

Cordes

Violon
Alto
Violoncelle
Contrebasse
Harpe (grande et celtique)

Cuivres

Trompette
Trombone
Euphonium
Tuba

Percussions

Batterie
Percussion classique
Percussions du monde

Chant

Chant Lyrique (en fonction de la mue pour les garçons)
Chant musiques actuelles (à partir de 11 ans)

Culture et création

Formation musicale
Éveil musical et artistique
Atelier découverte
Culture musicale
Déchiffrage
Analyse d'oeuvre
Atelier d'écriture
Atelier de composition et harmonie
MAO (Musique Assistée par Ordinateur)

PRATIQUES COLLECTIVES

Pratiques orchestrales

Harmonies
Orchestres à cordes
Orchestre Créa (cordes, flûtes, percussions corporelles)

Ensembles instrumentaux

Quatuor de flûtes à bec
Ensemble de guitares
Ensemble de violoncelles
Musique de chambre
Ensemble de flûtes traversières
Ensemble de violons
Atelier des pianistes
Ensemble de saxophones
Ensemble de clarinettes
Ensemble d'accordéons
Ensemble de trompettes

Pratiques vocales

Chorale rock
Choeur enfant
Choeur Junior
Maîtrise
Chorale adulte
Groupe vocal « rythme et variétés »
Atelier lyrique
Ateliers chanson
Ensemble « paroles et musique »

Musiques du monde et percussions

Atelier percussions
Steel-drum (enfants et adultes)
Batucada (tous niveaux)
Percussions corporelles
Balafon et atelier djembe
Atelier celtique
Atelier musiques du monde

Jazz/Musiques actuelles

Ateliers jazz
Ateliers musiques actuelles
Groupes musiques actuelles
Groupes jazz-rock

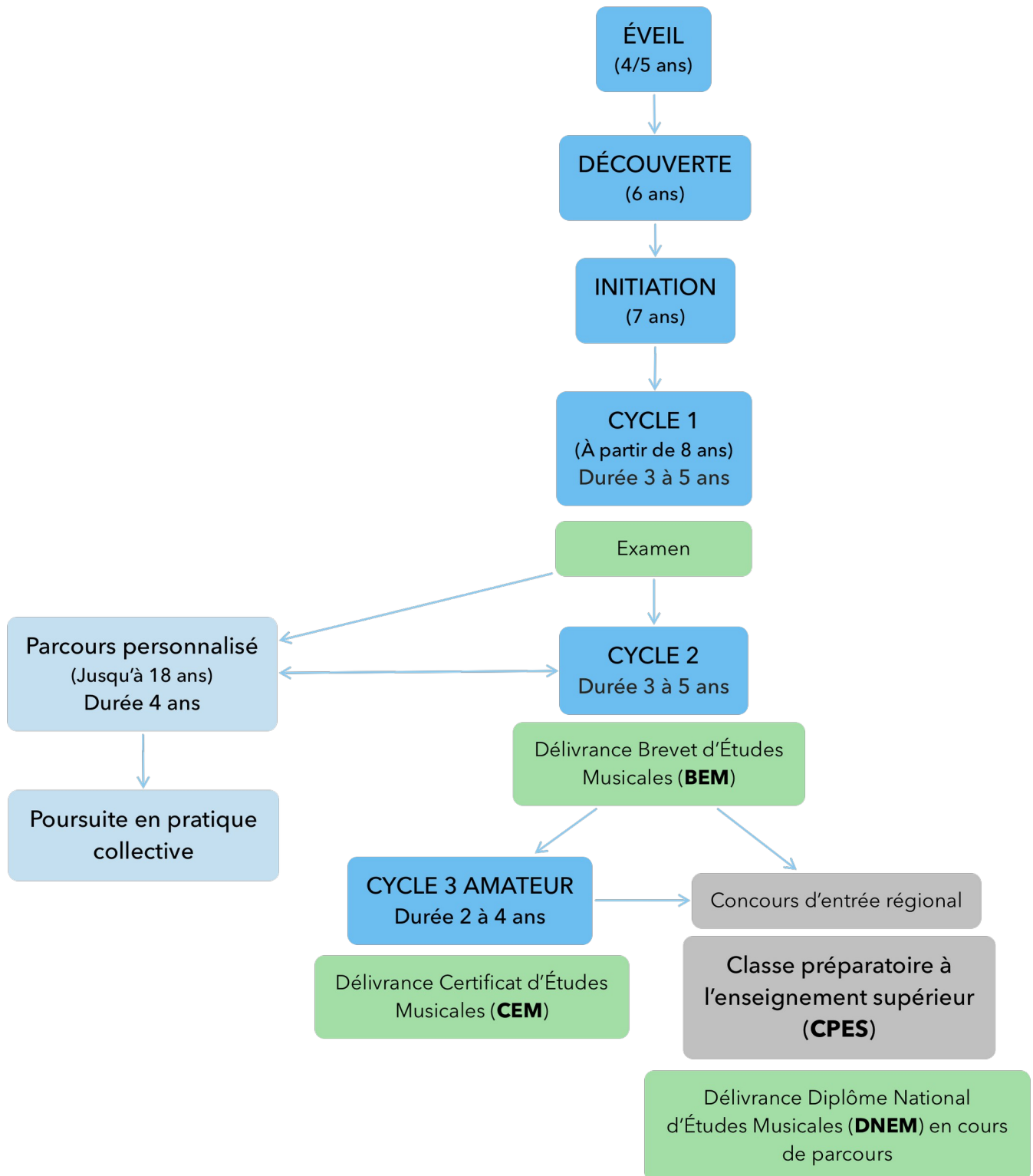
DANSE

Éveil artistique
Découverte et découverte artistique
Contemporain
Atelier d'improvisation
Classique
Jazz
Modern Jazz
Atelier de création chorégraphique
Classe concours
Salsa, bachata, kizomba (à partir de 13 ans)
Atelier parents-enfants
Gymnastique
Pilates

THÉÂTRE

Classique, contemporain
Ateliers scéniques
Atelier d'écriture dramatique
Adultes débutants et avancés
Théâtre et mouvement
Histoire du théâtre

I - LES PARCOURS MUSIQUE



→ Éveil

L'éveil est ouvert aux enfants de 4 à 5 ans.

2 parcours sont proposés au choix (45 min) :

- Éveil artistique mêlant et incluant pratique, écoute et mouvement
- Éveil spécifique musique.

→ Découverte

Ce parcours, ouvert aux élèves de 6 ans, a pour ambition de sensibiliser chaque enfant de CP à l'écoute, la découverte des instruments, de la danse et du théâtre, par l'expérimentation et le jeu, ainsi que la rencontre avec des artistes sur scène, lors de divers moments dans l'année. De 1h à 1h15 hebdomadaire selon les sites.

→ Initiation

C'est l'année d'entrée en Pratique Instrumentale (30 min), en Formation Musicale (45 min) et en Pratique Collective (Chorale, 1h et/ou pour les cordes frottées « Conservatoire par l'Orchestre », 45 min pour les élèves de 7 ans.

CURSUS INSTRUMENTAL

Le parcours diplômant est soumis à l'investissement et l'implication de chacun. En l'absence de cet engagement, la sortie du cursus peut être prononcée par la Direction.

L'apprentissage d'un deuxième instrument est soumis à l'approbation préalable de la direction.

→ Cycle 1

Le 1^{er} cycle, à partir de 8 ans et d'une durée de 3 à 5 ans est le temps des premiers apprentissages instrumentaux. Il privilégie l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. Ils donnent les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves. La place faite à la globalité des démarches et à l'évaluation continue est essentielle.

Ce cycle comprend :

- un apprentissage de la musique par une Pratique Collective, Chorale et/ou pour les cordes frottées « Conservatoire par l'Orchestre » (45 min)
- un cours instrumental individuel de 30 min (ou en groupe selon le choix de l'enseignant)
- un cours de Formation Musicale (1h)

L'admission en cycle engage l'élève à pratiquer l'intégralité des cours.

La réorientation, qui demeure exceptionnelle, est prononcée sur décision du directeur ou la responsable pédagogique après avis des enseignants concernés.

L'évaluation de fin de 1^{er} cycle détermine l'entrée en 2^{ème} cycle.

→ Cycle 2

Le 2^{ème} cycle, d'une durée de 3 à 5 ans, est le temps de l'approfondissement des pratiques musicales. La formation consolide et élargit les acquis et permet à l'élève de viser une autonomie dans sa pratique, en se constituant un répertoire et en développant une attitude curieuse et inventive.

Il conduit au Brevet d'Études Musicales (BEM).

Ce cycle comprend :

- Un apprentissage instrumental individualisé de 45 min (ou en groupe selon le choix de l'enseignant)
- Un cours de Formation Musicale (1h30).
- Une Pratique Collective (durée variable)

Les Pratiques Collectives (voir liste) demeurent les éléments centraux de la proposition pédagogique de ce cycle. Elles sont choisies en concertation avec l'équipe enseignante.

C'est également le temps où le conservatoire peut offrir à l'élève un parcours personnalisé (voir p.23).

→ Cycle 3

Le 3^{ème} cycle, d'une durée de 2 à 4 ans est le temps de l'accompagnement vers une pratique amateur autonome en cohérence avec le projet personnel de l'élève. Il lui permet d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire un projet artistique riche et structuré.

Il mène au Certificat d'Études Musicales (CEM).

Ce cycle comprend :

- Un apprentissage instrumental individualisé d'1h (ou en groupe selon le choix de l'enseignant)
- Un cours de Formation et Culture Musicale (2h)
- Une Pratique Collective

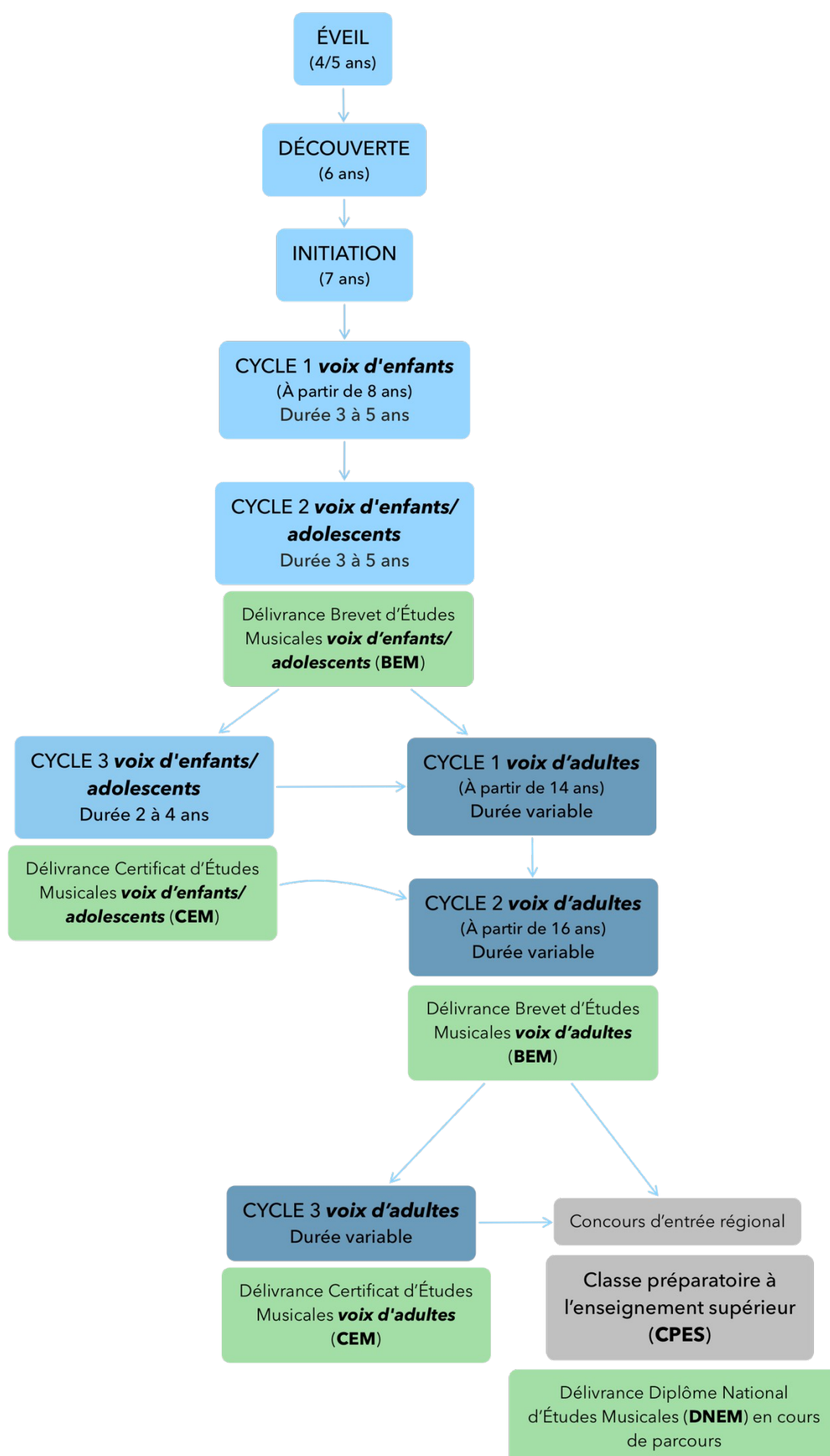
→ Cycle 3 menant au diplôme national et à l'enseignement supérieur

Les jeunes artistes, qui ont le désir et les compétences de s'orienter vers un parcours pré-professionnalisant, peuvent intégrer les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) au sein du Réseau Occitanie Méditerranée (ROM).

Cette orientation est soumise à un concours d'entrée régional.



FILIERE VOIX



Cette filière, destinée aux enfants qui choisissent la voix comme activité principale, est ouverte aux élèves qui souhaitent s'épanouir dans une activité artistique collective permettant de développer la voix, de chanter ensemble, d'écouter l'autre, de développer la mémoire, d'improviser et de comprendre les liens qui existent entre le texte et la musique.

→ Initiation

C'est l'année d'entrée en Pratique Vocale (petit groupe de 30 min), en Formation Musicale (45 min) et au Choeur Enfant (1h), pour les élèves de 7 ans.

→ Cycle 1 voix enfants/adolescents

Le cursus se déroule de la manière suivante :

- Une séance en tutti, répartie par tranche d'âge : Chœur Enfant (7-8 ans, 1h), Chœur Junior (à partir de 9 ans, 1h30) et Maîtrise (à partir de 11 ans, 1h30).
- Une séance de technique vocale en petit collectif (30 min)
- Un cours de Formation Musicale chanteur (1h)

→ Cycle 2 voix enfants/adolescents

Le 2^{ème} cycle s'inscrit dans la continuité du premier. L'objectif est de conforter les acquis - approfondir la technique vocale - la qualité du timbre et la diction - interpréter un répertoire large et varié.

Le cursus comprend :

- 2 séances en tutti : Maîtrise (1h30) + Atelier Lyrique (4h, 1 samedi par mois)
- Un cours individuel de 30 min (ou en groupe selon le choix de l'enseignant)
- Un cours de Formation Musicale chanteur (1h)

Selon l'évolution de la voix de l'enfant, c'est à partir de la fin de ce cycle qu'il devient possible de rejoindre le cursus voix adultes.

→ Cycle 3 voix enfants/adolescents

Ce cycle est ouvert aux élèves qui ont déjà suivi les deux premiers cycles du cursus. Il peut accueillir également des adolescents venant de l'extérieur, sur audition. Les enseignements du cycle 3 s'inscrivent dans la continuité et l'approfondissement du cycle 2.

→ Cycle 1 et 2 voix adulte

Le cursus voix adulte est accessible à partir de 14 ans sur orientation de la direction et de l'équipe enseignante. Sa durée s'adapte en fonction du parcours et des acquis de chaque élève.

Le cursus comprend :

- Des séances en tutti : Atelier Lyrique (4h, 1 samedi par mois), Maîtrise (jusqu'à 18 ans, 1h30) et/ou Choeur (1h30)
- Un cours individuel (30 min en cycle 1, 45 min en cycle 2)
- Un cours de Formation Musicale chanteur (1h)

→ Cycle 3 voix adulte menant au diplôme national et à l'enseignement supérieur

Se référer au parcours musique, p.7

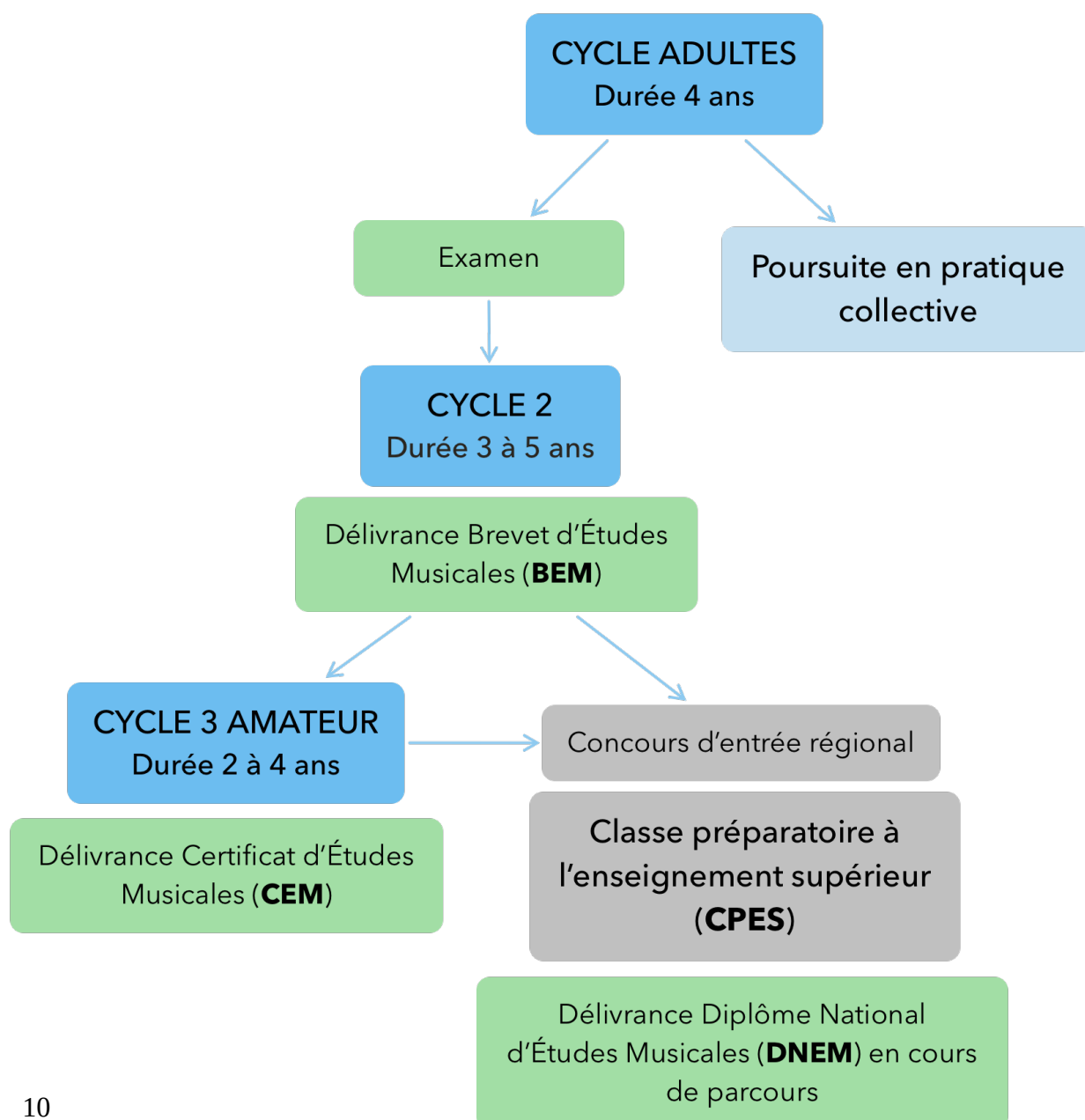
CURSUS ADULTES

Ce cycle est d'une durée maximum de 4 ans.

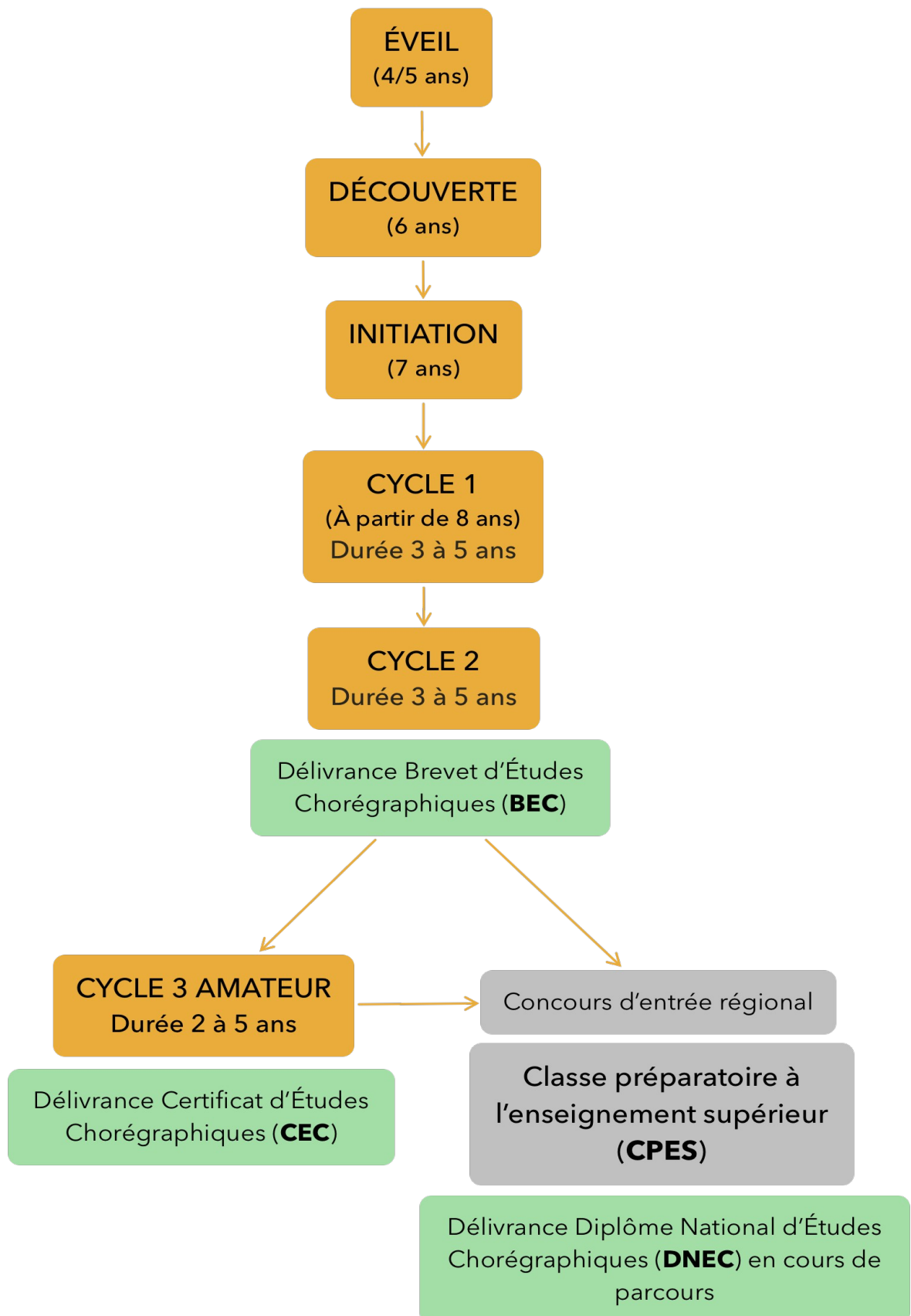
Il comporte un cours individuel, un cours de Pratique Collective et/ou un cours de Formation Musicale.

À l'issue de ces 4 années, l'élève adulte a deux possibilités :

- Intégrer le cursus classique, en se présentant à l'examen d'entrée en 2^{ème} cycle.
- Poursuivre sa pratique musicale, en rejoignant une Pratique Collective de son choix, assortie ou non d'un atelier instrumental en petit groupe, en accord avec l'équipe enseignante.



II – LES PARCOURS DANSE



→ Éveil artistique

Ouvert aux enfants de 4 à 5 ans. (45 min)

L'éveil artistique mêle et inclut pratique, écoute et mouvement, éveil de la perception, de la sensibilité artistique, de la créativité et de l'imaginaire.

Ces deux années jouent sur l'aspect ludique, l'exploration, l'expérimentation et la découverte par le jeu des fondamentaux liés à l'espace.

→ Découverte

Deux parcours au choix sont proposés et accessibles dès l'âge de 6 ans :

- Découverte artistique sensibilisant chaque enfant de CP à l'écoute, la découverte des instruments, la danse et le théâtre, par l'expérimentation et le jeu, ainsi que la rencontre avec des artistes sur scène, lors de divers moments dans l'année (1h hebdomadaire).
- Découverte spécifique danse (1h hebdomadaire).

→ Initiation

Cette année est le moment de la découverte de la sensibilité artistique et de la créativité pour les enfants de 7 ans.

On cherche à développer la musicalité, la relation son-mouvement, le travail sensoriel et spatial, la mise en état de danse et ainsi apporter un regard plus précis sur l'habileté corporelle, la relation aux autres et la conscience du groupe.

(1h hebdomadaire)

CURSUS CHORÉGRAPHIQUE

Le parcours diplômant est soumis à l'investissement et l'implication de chacun. En l'absence de cet engagement, la sortie du cursus peut être prononcée par la Direction.

Dès l'entrée en Cycle 1, à partir de 8 ans et tout au long du cursus, les élèves suivent une formation **double discipline**.

Toutes les combinaisons sont possibles, *Classique/Jazz*, *Classique/Contemporain*, *Jazz/Contemporain*, à l'exception de la 1^{ère} année de Cycle 1 où le Classique est obligatoire.

Les élèves désireux de découvrir toutes les esthétiques peuvent néanmoins suivre les 3 disciplines (triple discipline).

→ Cycle 1

Ce cycle comporte 3 phases d'une durée de 3 à 5 ans.

Les élèves sont accueillis en fonction de leur niveau et des places disponibles.

• Cycle 1 phase1

2 parcours sont possibles, à raison de **2h** hebdomadaires :

- **Classique** (1 cours) + **Jazz** (1 cours)
- **Classique** (1 cours) + **Contemporain** (1 cours)

• Cycle 1 phase 2, 3 et 4

3 parcours sont possibles et toutes combinaisons :

- **Classique** (2 cours) + **Jazz** (2 cours)
- **Classique** (2 cours) + **Contemporain** (2 cours)
- **Jazz** (2 cours) + **Contemporain** (2 cours)

Les élèves doivent suivre 2 cours dans les 2 disciplines. Chaque cours est d'une durée de 1h soit **4h** hebdomadaires.

→ Cycle 2

Ce cycle comporte 4 phases.

Il conduit au Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC)

Les élèves doivent choisir 2 disciplines dominantes qu'ils garderont tout au long du cursus.

Les élèves, non débutants, sont accueillis en fonction de leur niveau et des places disponibles.

Le parcours peut être enrichi d'autres esthétiques chorégraphiques.

• Cycle 2 Phases 1-2

Chaque cours est d'une durée de 1h15. Soit **5h** hebdomadaires.

- **Classique** (2 cours) + **Jazz** (2 cours)
- **Classique** (2 cours) + **Contemporain** (2 cours)
- **Jazz** (2 cours) + **Contemporain** (2 cours)

• Cycle 2 Phase 3-4

Chaque cours est d'une durée de 1h30. Soit **6h** hebdomadaires.

Les élèves suivent également des cours de Culture Chorégraphique et AFCMD, en ateliers ponctuels.

À partir de 13 ans, les élèves danseurs peuvent également choisir les danses latines comme discipline principale.

→ Cycle 3

Le 3^{ème} cycle, d'une durée de 2 à 5 ans, est le temps de l'accompagnement vers une pratique amateur autonome en cohérence avec le projet personnel de l'élève.

Il conduit au Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC).

Chaque cours est d'une durée de 1h45. Soit **7h** hebdomadaires.

Les élèves suivent des cours de Culture Chorégraphique et AFCMD, sous forme d'ateliers.

Les élèves, non débutants, sont accueillis en fonction de leur niveau et des places disponibles.

Le parcours peut être enrichi d'autres esthétiques chorégraphiques.

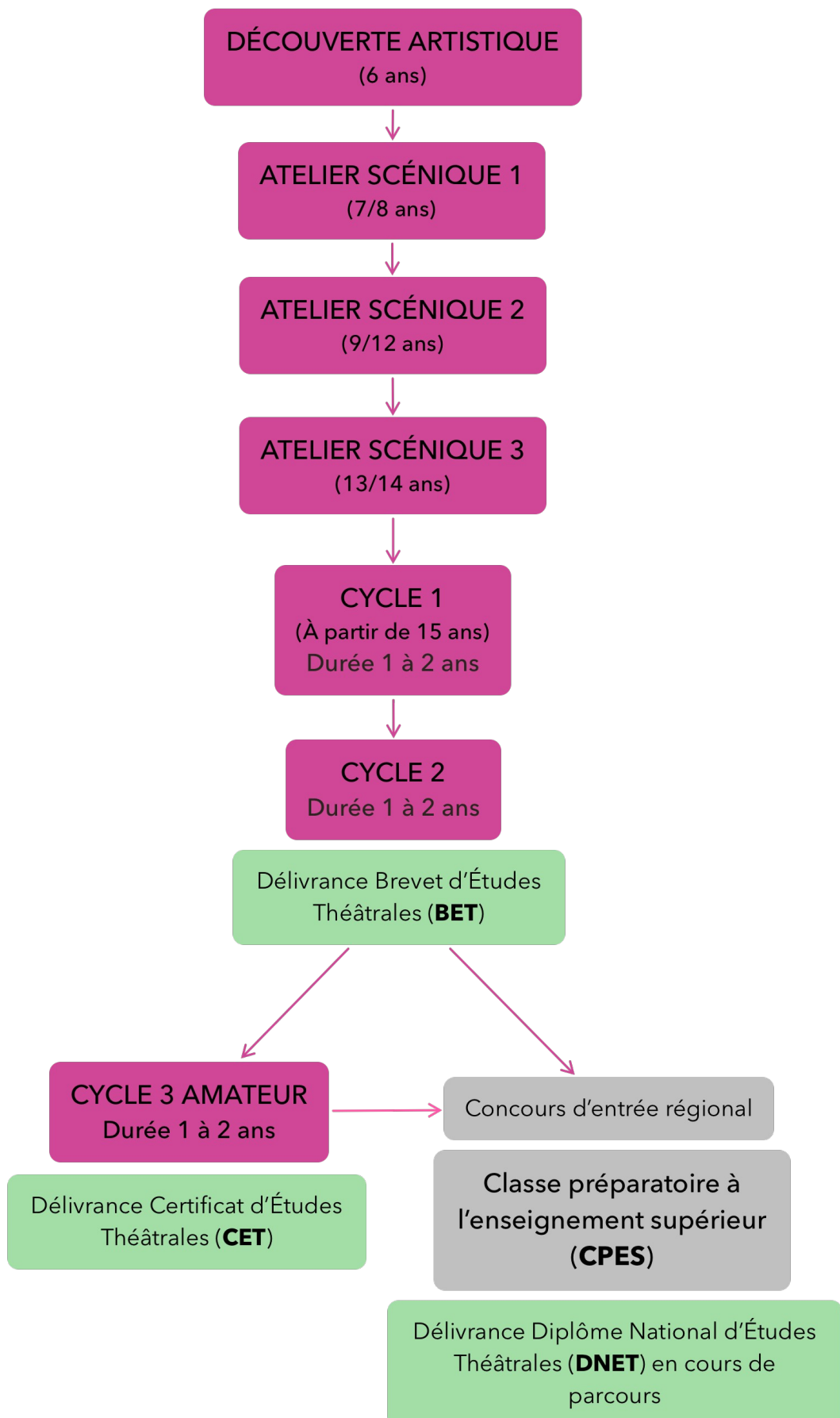
→ Cycle 3 menant au diplôme national et à l'enseignement supérieur

Le 3^{ème} cycle est également le temps, pour les jeunes danseurs qui en ont le désir et les compétences d'intégrer les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) au sein du Réseau Occitanie Méditerranée (ROM).

Cette orientation est soumise à un concours d'entrée régional.



III - LES PARCOURS THÉÂTRE



Afin de répondre aux besoins chez l'enfant de 4 et 5 ans, l'éveil aux arts vivants est pensé dans une logique de transversalité entre les trois spécialités danse, musique et théâtre sur ces tranches d'âge. Se référer donc aux parcours danse et musique.

→ Découverte artistique

Ce parcours, ouvert aux élèves de 6 ans, a pour ambition de sensibiliser chaque enfant de CP à l'écoute, la pratique ludique et collective du théâtre, la découverte des instruments, de la danse, par l'expérimentation et le jeu, ainsi que la rencontre avec des artistes sur scène, lors de divers moments dans l'année - Durée hebdomadaire : 1h

→ Atelier scénique 1

Ouvert aux enfants de 7 à 8 ans - Durée hebdomadaire : 1h

Cet atelier propose une découverte de la pratique ludique et collective du théâtre. Le jeu vocal, le mouvement dans l'espace et le jeu improvisé permettent d'explorer le potentiel d'expression de l'enfant.

→ Atelier scénique 2

Ouvert aux enfants de 9 à 12 ans - Durée hebdomadaire : 1h30

Cet atelier est le moment de la découverte des imaginaires et de leur mise en jeu. La sollicitation de l'expression personnelle de l'enfant, individuelle et collective, est le point de départ de l'exploration de l'art théâtral.

→ Atelier scénique 3

Ouvert aux enfants de 13 à 14 ans - Durée hebdomadaire : 1h30

Il met en avant la découverte de l'art de l'acteur. Cet atelier est plus technique que les précédents et constitue une passerelle avec l'entrée en cycle.

La dimension pluridisciplinaire, le lien avec la musique, le chant, la danse, le cirque permettent d'explorer les règles et techniques du théâtre.

Il est le temps de la sensibilisation aux répertoires, dont celui du jeune public, en respectant le degré de maturité des élèves.

CURSUS THÉÂTRAL

Le parcours diplômant est soumis à l'investissement et l'implication de chacun. En l'absence de cet engagement, la sortie du cursus peut être prononcée par la Direction.

→ Cycle 1

À partir de 15 ans (sur audition) et d'une durée de 1 à 2 ans, ce cycle aborde les exigences du travail en groupe et l'enjeu collectif du jeu dramatique, la prise de parole, individuelle (par la lecture) et collective, l'approche du texte théâtral et l'appropriation par la mémoire.

Durée hebdomadaire : 2h minimum

→ Cycle 2

Il est d'une durée de 1 à 2 ans. **Il conduit au Brevet d'Études Théâtrales (BET).**

Le 2^{ème} cycle est celui de l'enseignement des bases :

La maîtrise du corps et de la voix - le jeu théâtral, l'improvisation - la culture théâtrale - les techniques ou disciplines complémentaires (arts de la marionnette, théâtre gestuel, art du clown, conte, danse, musique, art vocal...). L'élève est invité à choisir un atelier entre écriture et histoire du théâtre.

Durée hebdomadaire : 4h minimum

Pour les élèves souhaitant intégrer les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES), un atelier orienté sur la préparation du concours est proposé au cours de ce cycle (étude de scènes, mise en scène, parcours libre).

→ Cycle 3

Le 3^{ème} cycle, d'une durée de 1 à 2 ans, est le temps de l'accompagnement vers une pratique amateur autonome en cohérence avec le projet personnel de l'élève

Il conduit au Certificat d'Études Théâtrales (CET).

Le 3^{ème} cycle propose un approfondissement des acquis :

Poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière - Privilégier le travail d'interprétation - Approfondir la culture théâtrale - Renforcer l'acquisition par la pratique régulière. L'élève est invité à choisir deux ateliers entre écriture et histoire du théâtre. Pour les élèves souhaitant intégrer les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES), un atelier orienté sur la préparation du concours est proposé au cours de ce cycle (étude de scènes, mise en scène, parcours libre).

Durée hebdomadaire : 6h minimum

→ Cycle 3 menant au diplôme national et à l'enseignement supérieur

Le 3^{ème} cycle est également le temps, pour les jeunes comédiens qui en ont le désir et les compétences d'intégrer les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) au sein du Réseau Occitanie Méditerranée (ROM).

Cette orientation est soumise à un concours d'entrée régional.



IV - L'ÉVALUATION

Les différents dispositifs d'évaluation participent à la valorisation de la pratique artistique de l'élève, qu'elle soit individuelle ou collective, et contribuent à son épanouissement personnel.

L'évaluation des élèves est organisée en contrôle continu et en examens de fin de cycle pour les 3 spécialités : musique, danse et théâtre.

LE CONTRÔLE CONTINU

L'organisation en cycles d'études permet de respecter les vitesses d'acquisitions propres à chaque élève. À l'intérieur du cycle, le contrôle continu est la seule modalité d'évaluation. Cela permet à l'élève de se situer par rapport aux objectifs pédagogiques de chaque cycle.

Le contrôle continu ne fait pas l'objet d'invitation de membres de jury.

L'évaluation continue permet exceptionnellement d'envisager, sans attendre l'examen de fin de cycle, la réorientation d'un élève. Elle peut l'amener à choisir dans l'établissement une autre voie ou une autre spécialité. Toute décision de réorientation est prononcée par le directeur du conservatoire ou la responsable pédagogique, en concertation avec l'équipe enseignante.

LES RÉSULTATS ATTRIBUÉS

Fin de cycle 1 (uniquement instrument et chant)

- Admis en cycle 2
- Admis en cycle 2 à *l'unanimité*
- Admis en cycle 2 *avec les félicitations du jury*
- Dans le cas d'une prestation jugée insuffisante, et après examen du dossier de l'élève, le jury déclare le candidat : Non admis en cycle 2.

Fin de cycle 2

- Admis en cycle 3 et délivrance du Brevet d'Études Musicales (BEM) ou du Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) ou du Brevet d'Études théâtrales (BET)
- Admis en cycle 3 à *l'unanimité* et délivrance du BEM, BEC ou BET
- Admis en cycle 3 *avec les félicitations du jury* et délivrance du BEM, BEC ou BET
- Dans le cas d'une prestation jugée insuffisante, et après examen du dossier de l'élève, le jury déclare le candidat : Non admis en cycle 3

Fin de cycle 3

- Délivrance du Certificat d'Études Musicales (CEM) ou du Certificat d'Études Chorégraphique (CEC) ou du Certificat d'Études Théâtrales (CET)
- Délivrance du CEM, CEC ou CET à *l'unanimité*
- Délivrance du CEM, CEC ou CET *avec les félicitations du jury*
- Dans le cas d'une prestation jugée insuffisante, et après examen du dossier de l'élève, le jury ne délivre pas le CEM, CEC ou CET

CONTENU DES EXAMENS EN MUSIQUE

Fin de cycle 1

- Épreuve instrumentale ou vocale :
2 pièces d'époques et de styles différents : 1 pièce imposée 6 semaines avant (hors vacances scolaires) + 1 pièce du répertoire soliste et/ou de musique d'ensemble au choix de l'élève
- Contrôle continu de FM, instrument, Pratiques Collectives
- École du spectateur

Fin de cycle 2

- Épreuve instrumentale ou vocale :
- 2 à 3 pièces d'époques et de styles différents d'une durée totale de 10 à 15 minutes : 1 pièce imposée 6 semaines avant (hors vacances scolaires) + 1 ou 2 pièces du répertoire soliste et/ou de musique d'ensemble au choix de l'élève
- Épreuves orales et écrites de FM
- Contrôle continu de FM, instrument, Pratiques Collectives
- École du spectateur

Fin de cycle 3

- Contrôle continu des cours et ateliers suivis (dossier personnel de suivi des études)
- Épreuves orales et écrites de FM
- Réalisation du projet de l'élève, sous forme d'une prestation de 15 à 30 minutes (selon les instruments) qui peut revêtir des formes diverses (Pratiques Collectives, jeu soliste, réalisations diverses ...). Ce projet personnel peut couvrir un large champ de pratiques musicales dépassant la simple exécution instrumentale individuelle (orchestration, transcription, écriture, culture et histoire de la musique, création, improvisation, association d'autres pratiques instrumentales, MAO...). Les élèves sont invités à tisser des liens avec d'autres formes artistiques (danse, théâtre, cirque).
- École du spectateur

Lors des examens de fin de cycles, le « par cœur » peut être demandé en fonction de la discipline.

Obligation de scolarité de l'élève au cours du cycle 3 :

- Avoir validé l'examen de FM de fin de cycle 2
- Avoir suivi une année de cours dans au moins trois des disciplines suivantes : culture musicale, analyse, composition et harmonie, histoire de la musique, FM cycle 3, MAO, direction d'ensemble, improvisation, déchiffrement
- Suivre une Pratique Collective durant la totalité du cycle (pour les instruments polyphoniques, l'accompagnement est considéré comme une Pratique Collective)
- Réalisation d'un projet personnel de l'élève intégré à l'action culturelle du Conservatoire

CONTENU DES EXAMENS EN DANSE

Fin de cycle 1

- Contrôle continu des cours et ateliers suivis
- École du spectateur

Fin de cycle 2

- Épreuve chorégraphique devant jury :
Présentation d'une variation imposée dans la ou les disciplines suivies, d'une durée maximum de 4 minutes.
+ Présentation en solo ou en collectif d'esthétique libre
- Contrôle continu des cours et ateliers suivis
- École du spectateur

Fin de cycle 3

- Contrôle continu des cours et ateliers suivis (dossier personnel de suivi des études)
- Réalisation du projet de l'élève, sous forme d'une prestation de 15 à 20 minutes qui peut revêtir des formes diverses (interprétation soliste ou collective, réalisations diverses...). Ce projet personnel peut couvrir un large champ de pratiques chorégraphiques dépassant la simple exécution individuelle (utilisation de divers moyens d'expression, improvisation, vidéo...). Les élèves sont invités à tisser des liens avec d'autres formes artistiques (musique, théâtre, cirque).
- École du spectateur

Obligation de scolarité de l'élève au cours du cycle 3 :

- Avoir suivi une année de cours ou de parcours (stages) dans au moins trois des disciplines suivantes : culture musicale, culture chorégraphique, histoire de la musique, FM danseurs, AFCMD, anatomie
- Réalisation d'un projet personnel de l'élève intégré à l'action culturelle du Conservatoire

CONTENU DES EXAMENS EN THÉÂTRE

Fin de cycle 1

- Évaluation sur dossier de l'élève (contrôle continu)
- École du spectateur

Fin de cycle 2

- Épreuve théâtrale :
1 texte délivré 6 semaines avant l'examen qui peut prendre la forme d'un monologue ou d'une scène à deux, d'une durée de 5 à 7 minutes maximum.
- 1 scène chorale travaillée dans l'année
- Contrôle continu des ateliers suivis
- École du spectateur
- Lettre de motivation si la poursuite en cycle 3 est envisagée

Fin de cycle 3

- Contrôle continu des cours et ateliers suivis (dossier personnel de suivi des études)
- Réalisation du projet de l'élève, sous forme d'une prestation de 15 à 20 minutes qui peut revêtir des formes diverses (monologue, scène à deux, scène chorale). Ce projet personnel peut couvrir un large champ de pratiques théâtrales dépassant la simple exécution individuelle (utilisation de divers moyens d'expression, improvisation, vidéo...). Les élèves sont invités à tisser des liens avec d'autres formes artistiques (danse, musique, cirque).
- École du spectateur

Obligation de scolarité de l'élève au cours du cycle 3

- Avoir suivi une année de cours ou de parcours (stage) dans les disciplines ou ateliers complémentaires proposés : atelier d'écriture et histoire du théâtre.
- Réalisation d'un projet de l'élève intégré à l'action culturelle du Conservatoire

V – DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

○ Parcours transversal

Le parcours transversal est ouvert dès l'entrée en cycle 1. Il associe plusieurs spécialités, musique, danse, théâtre et favorise ainsi la mise en place de doubles ou triples cursus.

Il est élaboré en concertation avec l'équipe pédagogique et validé par la direction. Il est conçu de manière cohérente et réfléchi, afin de s'adapter à la diversité des profils d'élèves, en tenant compte de leurs parcours, compétences et besoins. Il s'inscrit pleinement dans le cadre du projet d'établissement et contribue à la formation globale de l'élève. Son évaluation est intégrée au suivi pédagogique, en valorisant l'implication, la progression et l'engagement de l'élève.

○ Parcours personnalisé

Accessible à l'issue de la fin du cycle 1, ou à partir de 14 ans et d'une durée de 4 ans, ce parcours peut revêtir des formes différentes en fonction du projet personnel de l'élève.

Les modalités d'organisation pédagogique sont proposées par l'enseignant, après discussion avec l'élève et consignées dans un document écrit.

Il est soumis à validation par le directeur du Conservatoire ou la responsable pédagogique. Le parcours doit obligatoirement s'articuler autour d'une pratique collective et avoir un sens artistique affirmé.

La perméabilité entre le parcours personnalisé et le cursus est permanente.

○ Parcours adapté

Le conservatoire est accessible aux personnes porteuses de handicap. Un certificat, dans le respect du secret médical, doit comporter les indications utiles pour adapter la pratique aux possibilités individuelles de l'élève. Le certificat précise également sa durée, qui ne peut excéder l'année en cours.

Un aménagement et une adaptation des cours et des épreuves se travaillent avec la référente handicap et publics à besoins spécifiques, l'équipe enseignante et le directeur en cohérence avec les mesures pédagogiques mises en œuvre dans le plan d'accompagnement personnalisé.

Les candidats aux examens de fin de cycle porteurs de handicap peuvent bénéficier du droit à compensation : ce terme que l'on trouve dans la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, entend compenser les conséquences du handicap par des aménagements d'épreuves et/ou toute autre action permettant de rétablir l'égalité des chances de chacun.

○ Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

L'objectif de cette classe est de permettre l'accessibilité de l'enseignement musical à des élèves du **Collège Denis Diderot**.

La mise en œuvre est assurée par une équipe composée de professeurs du collège et de professeurs du Conservatoire.

Les élèves intègrent le dispositif dès l'entrée en 6^{ème} et pour une durée de 4 ans.

Le lundi après-midi est consacré aux cours donnés au conservatoire ; à raison de 3h.

Les élèves intéressés s'inscrivent lors de leur année de CM2 auprès du collège Diderot. Une audition est organisée entre avril et mai, réunissant un jury composé de représentants de l'équipe éducative du collège et artistique du conservatoire.

Les élèves intégrant la CHAM s'engagent à un travail régulier ainsi qu'à la participation de projets au sein des 2 établissements.

Les éventuelles demandes de changement d'instrument sont traitées au cas par cas, et uniquement en concertation entre l'équipe enseignante du conservatoire, du collège et la direction.

La classe CHAM se décline de 2 manières : Instrumentale ou Vocale.

Ce parcours est un dispositif éducatif proposé dans le cadre de la scolarité au sein du collège.

Par conséquent les élèves souhaitant suivre ou conserver leur cursus diplômant doivent s'inscrire au Conservatoire dans le cours de FM correspondant à leur niveau.

○ Soutien et accompagnement à la pratique amateur

Il est tout à fait possible de s'inscrire dans une pratique collective seule avec ou sans pré-requis, selon la nature de celle-ci :

Chorales et ateliers chant – Pratiques orchestrales – Steel drum - percussions corporelles – djembé et musiques du monde – Batucada - Musiques actuelles – Atelier de théâtre – Danses, pilates et gymnastique – ou autres ateliers ouverts à tous.

Le Conservatoire est également en capacité d'accompagner des artistes ou des ensembles constitués sur le court ou le long terme. Ce dispositif « parcours projet » peut prendre des formes multiples : séances de « coaching », projets partagés, stages ponctuels, mise à disposition de locaux ou matériel, conseils sur l'environnement artistique et culturel ou les questions professionnelles, etc...



VI – VIE ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE

○ Auditions - Concerts - Spectacles

Les élèves sont tenus de participer aux concerts, spectacles et projets artistiques pour lesquels les professeurs les ont sollicités. Divers événements musicaux, chorégraphiques, théâtraux, des conférences, master classes, rencontres avec les artistes leurs sont proposés tout au long de l'année, afin d'enrichir leur formation.

L'ensemble de ces actions fait partie intégrante du parcours artistique et du cursus des élèves ; elles contribuent à leur formation et à leur épanouissement personnel.

La participation à ces représentations publiques est prise en compte dans l'évaluation de l'élève.

○ École du spectateur

Il est indispensable que les élèves, dès leur entrée au Conservatoire, enrichissent leur connaissance des répertoires, des formes et des esthétiques, en assistant à des concerts, du théâtre, de la danse, du cirque... tout spectacle vivant.

Ainsi nous leur proposons, dès l'éveil différents programmes, dans différentes salles de l'agglomération (Conservatoire, Cratère, Verrerie, Musées...).





conservatoire
à rayonnement intercommunal

MAURICE ANDRÉ

musique danse théâtre

